

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Le Rabbin, le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur aux familles de M. et Mme Jacky Luck, M. et Mme Zion Elkabas pour la naissance d'une fille dans le foyer de Jennifer et Joseph aussi pour la naissance d'une fille dans le foyer de Guila et Jonathan Zouzoute

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Fibi bat Mazal Z"l	9 Av - 1er Août
Lalla Blum bat Charlotte Z"l	9 Av - 1er Août
Rav Abraham Toledano Z"l	12 Av - 4 Août
Rina bat Julia et Maurice Moshé Benloulou Z"l	

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Rina bat Dalia Bensoussan pour les nahalot de ses grands-parents
Rina bat Julia et Maurice Moshé Benloulou Z"l.

SÉOUDA CHÉLICHITE

M. Erol Russo pour la nahala de sa cousine Lalla Blum bat Charlotte Z"l.

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

On Vous invite de venir étudier au Kollel et ajoutez de la lumière dans Votre Vie
ON VOUS ATTEND CHAQUE SOIR
DU LUNDI AU JEUDI 20h00 - 21h15

**COURS DE TORAH POUR TOUS LES NIVEAUX,
VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE NIVEAU**

AVIS IMPORTANT SYSTÈME DE SÉCURITÉ

NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR PASSER AU BUREAU POUR PRENDRE VOTRE CLÉ DE SÉCURITÉ
MERCİ DE VOTRE COLLABORATION
LE PRÉSIDENT BENJAMIN MAGAZZINICH
RABBIN RONEN A. ABITBOL,

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattan, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

4- Le jour de Tichâa BeAv n'est pas férié; mais il est cependant recommandé d'éviter tout travail absorbant.

5- Les préparations du repas pour le souper, peuvent être commencé seulement à partir de 13h00 de l'après-midi.

Qui doit Jeûner

1- Les enfants, ou les personnes malades qui ont consulté un Rabbin sont dispensés du jeûne.

2- Les femmes enceintes, les femmes qui allaitent ou celles qui ont accouchées il y a moins que deux ans, doivent jeûner. En cas d'un malaise ou d'une situation particulière, il faut demander l'avis de votre Rabbin.

3- Les femmes qui ont accouché ou qui ont eu une fausse couche, moins que 30 jours avant le 9 av, sont dispensées du jeûne, mais elles doivent commencer le jeûne le soir, comme tout le monde, et au moment où elles se sentiront faibles, pourront manger.

Réflexion

Le Rambam (Maïmonide), écrit au début des lois sur la Téchouva : À l'époque où le Beth Ha-Mikdach (le Temple de Jérusalem) existait, lorsque l'on commettait certaines fautes, on apportait un sacrifice expiatoire (Korbann 'Hatatt ou Korbann Acham) pour expier sa faute. Avant de procéder à ce sacrifice, on avouait sa faute, car toute personne qui ne se repent pas de ses fautes ne peut pas bénéficier d'une expiation, même s'il offre des milliers de sacrifices !

A notre époque, où nous n'avons malheureusement ni le Beth Ha-Mikdach, ni le Mizbéa'h (l'autel) sur lequel on faisait les Sacrifices, qui avait, de par lui-même, la capacité d'expier les fautes d'Israël, nous n'avons plus que la **TECHOUVA ET L'ETUDE DE LA TORAH.**



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.15
CHABBAT 29 JUILLET 2017
6 AV 5777

Paracha DÉVARIM

Allumage des bougies
du Chabbat: 20:10
Sortie du Chabbat: 21:18



Horaire des Offices - 2017 - 5777

Chabbat 29 Juillet 2017 - 6 AV 5777

Chahrit: 8:15

Cours avec Rav Ronen A. Abitbol 18:15

Minha: 19:45 Séouda Chélichite et Arvit

Dimanche 30 Juillet 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:00

Lundi 31 Juillet 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 20:00

VEILLE DE TICHÉA BEAV

LE JEÛNE COMMENCE À 20:00

Mardi 1er Août 2017 - 9 AV 5777

Chahrit: 6:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:45

TICHÉA BEAV

FIN DU JEÛNE: 21:04

Mercredi 2 au Jeudi 3 Août 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:00

Vendredi 4 Août 2017 - 12 AV

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 18:30

ALLUMAGE DES BOUGIES: 20:01

Chabbat 'Hazon

Michné Torah (Répétition de la Torah)



.Parachat Devarim - Chabbat 'Hazon

Le livre de Devarim est appelé dans la tradition juive *Michné Torah* (répétition de la Torah). Le premier du mois de Chevat (36 jours avant qu'il ne quitte ce monde), Moché Rabénu commence une répétition de toute la Torah devant les Enfants d'Israël tous rassemblés, retraçant les événements survenus et évoquant les lois reçues au cours du voyage de quarante années depuis la sortie d'Égypte. Il réprimande les Enfants d'Israël pour leurs fautes et leurs iniquités et les engage à rester attachés à la Torah et à en observer les commandements sur la terre que Hashem leur donne en héritage.

La paracha commence en disant: «Voici les paroles que Moché adressa à tout Israël en deçà du Jourdain dans le désert, dans la steppe en face de Souf, entre Pharan et Tofel, Laban, 'Hatsérot et Di-zahav ». Les commentateurs de la Torah ont eu du mal à saisir le sens littéral du verset du fait que tous ces lieux sont dispersés dans le désert. Il n'est pas possible que Moché ait parlé dans tous ces endroits. Mais Rachi explique ce verset en disant: «Etant donné que ce sont des paroles de reproche et qu'on énumère ici tous les endroits où ils ont irrité l'Éternel, on a dissimilé les faits en les rappelant par simple allusion par égard à Israël».

'Hazon et Vision

Le Chabbat qui précède Tichâa BeAv est appelé Chabbat 'Hazon. Il s'agit de la dernière des trois lectures dites de châtiment qui sont lues à partir du 17 Tamouz (Yirmiyah I, Yirmiyah II et Yechaâyah II).

Rabbin Ronen A. Abitbol



Le «Chabbat 'Hazon» en d'autres mots veut dire le «Chabbat de la Vision», car nous y lisons un chapitre des Prophètes (Yecheaïyah 1, 1-27) qui commence par ces mots : « la vision d'Yecheaïyah...»

Parabole - Chabbat 'Hazon

Notre maître 'hassidique Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev, exprimait le sens profond du nom de «Chabbat de la Vision» avec la métaphore suivante:

Un père prépara un jour un magnifique costume pour son fils, mais l'enfant ne prit pas soin du cadeau de son père et bientôt le costume fut en lambeaux. Le père donna à son fils un second costume, mais très vite celui-ci fut également abîmé par l'enfant.

Le père fit alors faire un troisième habit. Mais cette fois-ci, il ne le donna pas à son fils. De temps en temps, à des occasions particulières, il le lui montrait en lui expliquant que quand il apprendrait à l'apprécier et à en prendre soin, il le lui donnerait. Cela conduisait l'enfant à améliorer son comportement jusqu'à ce que, progressivement, cela devienne sa seconde nature et qu'il mérite le cadeau de son père.

Ainsi, explique Rabbi Lévi Its'hak, lors du «Chabbat de la Vision», chacun d'entre nous reçoit une vision du troisième Temple qui, lui, sera éternel, de sorte que, pour paraphraser le Talmud, «bien que nous ne le voyions pas, nos âmes le voient».

Cette vision suscite en nous une profonde réaction, même si nous ne sommes pas conscients de la cause de cette inspiration soudaine.

Le prophète Jérémie et Platon

Dans l'ouvrage Torat ha'Ôla, il est rapporté un récit très intéressant. On y apprend qu'au moment où le prophète Jérémie vit la destruction du Temple de Jérusalem, il s'effondra sur les morceaux de bois et sur les pierres restant

de l'édifice détruit et il se mit à sangloter. Platon, le fameux philosophe grec, assistait à ce spectacle, et voyant le prophète livré à une telle détresse, il l'interrogea sur son attitude:

«Comment toi, le plus grand sage des Juifs, te prêtes-tu à pleurer sur du bois et de la pierre ?». Le philosophe ajouta ensuite: «Et qu'as-tu donc à te lamenter ainsi sur le passé ? Ce qui fut appartient au passé ! L'homme sage n'a pas à se lamenter sur le passé mais il se doit plutôt de construire le futur !»

Pour faire valoir la portée de ses réponses, le prophète voulut en premier lieu rendre compte de sa sagesse à son interlocuteur: «Toi qui te veux un grand philosophe, tu dois certainement avoir de grandes questions philosophiques !». Platon lui répondit alors: «J'ai évidemment certaines questions, mais il me semble improbable que quiconque puisse jamais y répondre». Jérémie lui rétorqua cependant: «Pose-les moi, et je m'efforcerai de t'y répondre». Et effectivement, Platon questionna et Jérémie répondit à chacune de ses interrogations, à un tel point que Platon ne put réprimer sa surprise et se demanda s'il se trouvait réellement face à un homme ou face à un ange céleste. Jérémie lui expliqua ensuite: «Sache que toute ma sagesse émane de ces bois et de ces pierres ! Quant à ta question de savoir pour quelle raison je pleure sur le passé, je ne t'y répondrai pas, car la réponse est d'une telle profondeur que tu ne parviendrais pas à la comprendre. Seul un Juif est capable de saisir la dimension des lamentations sur des faits passés !». (Lev Eliyahou - Béréchit p. 263)

L'Historique de Tichâa BeAv

Tichâa BeAv (9 du mois de Av) est le jour de la commémoration de la destruction des deux Temples de Jérusalem, et ce jour-là, se produisirent cinq calamités nationales:

◆ A l'époque de Moché Rabénou, les Juifs dans le désert acceptèrent le rapport calomnieux des 12 Explorateurs, ce qui provoqua le décret leur interdisant de pénétrer en Terre d'Israël. (1312 avant l'Ere Commune)

◆ Le Premier Temple fut détruit par les Babyloniens et Nabuchodonosor (586 avant l'Ere Commune), le Temple détruit fut livré aux flammes et au pillage. Les Juifs ont été déportés en Babylonie, ainsi commence le premier exil.

◆ Le Second Temple fut détruit par les Romains. (70 de l'Ere Commune)

◆ La révolte de Bar Kochba fut écrasée par l'empereur romain Hadrien. (135 de l'Ere Commune)

◆ Le Mont du Temple fut aplani, et Jérusalem fut reconstruite comme une ville païenne.

◆ D'autres terribles malheurs, tout au long de l'histoire juive coïncidèrent avec la date du 9 Av, comme l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492, le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914, et la déportation massive des Juifs du Ghetto de Varsovie en 1942.

Coin de la halakha - Se'ouda Hamafsékèt

1- Un peu avant le coucher du soleil qui marque le début de Tishâa BeAv, durant lequel il est interdit de manger ou de boire jusqu'à la nuit tombée le lendemain soir, il est de coutume de manger la Se'ouda Hamafsékèt.

2- Nous devons toutefois terminer la Se'ouda Hamafsékèt avant le coucher du soleil (environ à 20h00). Dès le coucher du soleil du 8 Av (20h24), les interdictions de ce jour rentrent en vigueur.

3- Il est interdit de consommer 2 plats différents lors de la Se'ouda Hamafsékèt. Cependant, lorsque 2 mets différents sont cuisinés ensemble dans une seule marmite, et que c'est l'usage habituel de cuisiner ces 2 mets ensemble, comme une soupe de légumes, ou bien un poivron farci au riz par exemple, ils sont considérés comme un seul plat.

4- Nous avons l'habitude de consommer des lentilles, mais on ne peut pas y ajouter d'œuf, car il n'est pas d'usage habituel de les cuisiner ensemble pendant l'année, donc ils sont considérés comme deux plats différents. Il ne faut surtout pas consommer le plat de lentilles, et ensuite l'œuf dur, car cet usage est contraire à la Halakha.

5- Le pain, ou toute chose cuite au four n'est pas considéré comme un plat.

6- Il est également permis de consommer lors de ce repas toutes sortes de fruits ou de légumes à la condition qu'ils soient crus. Cuits ils sont considérés comme un plat, et l'on ne pourra pas les consommer.

7- Des aliments que l'on aurait également consommés à l'état cru, ne sont pas considérés comme un plat même en conserve. On peut donc consommer des cornichons marinés, pendant la Séoûda HaMafsekèt avec le plat principal.

8- Nous avons l'habitude de ne pas consommer de poisson lors la Séoûda HaMafsekèt, car ça donne soif.

9- Nous avons l'usage de ne pas boire de bière ou d'autres boissons alcoolisées lors de ce repas. Cependant, une personne habituée à consommer de la bière pendant ses repas pour des raisons de digestion ou autres, est autorisée à le faire même lors de la Séoûda HaMafsekèt.

10- Nous avons l'habitude de nous asseoir par terre lors de Séoûda HaMafsekèt, sur un coussin ou un tapis, puisque selon l'opinion des Kabbalistes, il n'est pas bon de s'asseoir directement sur le sol.

11- Il ne faut pas prendre la Séoûda HaMafsekèt par groupe de 3 hommes pour ne pas avoir à dire le Zimoun.

Les abstinences de Tishâa BeAv

1- Il est interdit de manger et de boire, de s'enduire, de mettre des chaussures en cuir, d'avoir des rapports conjugaux et de se laver. On se lavera les mains jusqu'au bout des phalanges, le matin ou en sortant des toilettes. Le matin, on pourra se passer les doigts humides sur les yeux pour les nettoyer.

2- L'étude de la Torah est interdite à Tishâa BeAv car «les préceptes d'Hachem sont droits, ils réjouissent les cœurs.» (Ps. 19, 9) Il est toutefois autorisé d'étudier les prescriptions ayant trait au deuil ou les livres des Lamentations et de Job. A posteriori il sera permis de lire les psaumes de Théïlim.

3- On ne salue pas les gens ce jour-là. Si des personnes ne connaissent pas cette loi et disent «bonjour», il faut leur répondre d'une voix faible.

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M, EROL RUSSO POUR LA NAHALA DE SA COUSINE

LALLA BLUM BAT CHARLOTTE Z" L.

MME RINA BAT DALIA BENSOUSSAN POUR LES NAHALOT DE SES
GRANDS-PARENTS RINA BAT JULIA ET MAURICE MOSHÉ BENLOULOU Z" L.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN